

Agen, vendredi 15 décembre 2023

DOSSIER DE PRESSE

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Un budget de résistance ambitieux pour le Lot-et-Garonne et les Lot-et-Garonnais

I. Une conjoncture économique défavorable

La succession des crises et la multiplication des conflits ralentissent fortement la croissance mondiale (3,5 % en 2022 à 2,9 % en 2024, selon le Fonds Monétaire International). L'inflation devrait quant à elle enfin refluer en 2024 au plan international, selon les prévisions du FMI, autour de 6 %, après avoir atteint des niveaux records, dépassant même les 10 % dans la zone euro. Le risque de stagflation (inflation persistante et croissante faible) n'est donc pas à écarter.

Le contexte est aussi celui d'un **endettement public global accru pour faire face aux crises** : la dette mondiale totale s'élève à 238 % du Produit Intérieur Brut à l'échelle de la planète, soit 9 points de plus qu'en 2019.

A l'heure du retour des critères de Maastricht (dette publique inférieure à 60 % du PIB et déficit public inférieur à 3 % du PIB), les organisations économiques mondiales appellent les décideurs publics à fiabiliser et sécuriser leurs politiques budgétaires autour d'objectifs ciblés et durables.

En France, l'objectif est de **sortir de l'inflation sans récession**.

C'est dans ce contexte que se bâtit aujourd'hui le budget du Département, dont les ressources sont quasi exclusivement dépendantes des fluctuations de l'économie (Droits de mutation perçus sur les ventes immobilières, fraction de TVA...) et qui subit d'importantes dépenses liées au contexte économique et social (Allocations individuelles de solidarité, frais d'hébergement, coûts de l'énergie et des matériaux...).

■ Les collectivités territoriales appelées à contribuer à l'effort de réduction du déficit public de la Nation

L'article 16 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027 pose le principe d'**une contribution des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique** ; la part des administrations publiques locales ne pesant pourtant qu'à peine 9 % dans l'endettement du pays contre plus de 92 % pour la part de l'Etat et des administrations centrales.

La Loi de Finances Initiale pour 2024 envisage une réduction indicative du déficit budgétaire suite à l'arrêt des boucliers tarifaires et une augmentation des recettes fiscales, adossés à l'hypothèse optimiste d'une reprise de la consommation et de la croissance. Or, parmi les principales mesures pour les collectivités, **l'augmentation des concours financiers de l'Etat ne concerne pas les Départements**. A l'avenir, pour la période 2025-2027, **l'augmentation éventuelle de ces concours financiers ne reposera que sur le dynamisme de la TVA et du Fonds de Compensation de la TVA**.

En résumé, la trajectoire des finances publiques présentée en loi de finances appelle les collectivités territoriales :

- ***à contribuer au redressement du solde public en renforçant leur capacité de financement et à la maîtrise des dépenses publiques ;***
- ***à porter une partie des investissements publics orientés vers la transition écologique, ce qui nécessitera un recours à l'emprunt dans un contexte qui présage une dégradation de leur épargne brute.***

■ Le poids des nombreuses mesures de portée nationale financées pour le compte ou sur décision de l'Etat

C'est la **triple peine** pour les Départements :

- plus aucune recette dynamique
- une injonction à contribuer à la réduction du déficit de la Nation
- l'obligation de subir des dépenses de portée nationale ou des mesures d'Etat.

Rien que sur l'exercice précédent, les dépenses de fonctionnement du Département de Lot-et-Garonne avaient subi une hausse de 10,7 millions sous le seul effet des mesures unilatérales décidées par le gouvernement.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, RSA, PCH) pèsent désormais plus de 122 millions d'euros dans le budget de fonctionnement de la collectivité, contre 111 millions en 2020. Les non-compensations cumulées par l'Etat équivalent à un budget total de la collectivité !

Les seules dépenses relatives à l'autonomie des personnes âgées devraient augmenter *a minima* de 5,4 % dans le budget départemental.

II. Une anticipation qui permet au Département de résister

La seconde décision modificative du budget 2023 l'avait déjà mis en évidence : **les choix d'anticipation de la majorité départementale se sont révélés efficaces et adaptés à la situation que nous connaissons aujourd'hui**. Les quelques marges dégagées ont permis de surmonter la forte dégradation du contexte socio-économique et de continuer à déployer son projet pour le Lot-et-Garonne.

Globalement, sur 2023, les recettes des Départements ont baissé d'un milliard d'euros ! (source Banque postale).

Pour le Lot-et-Garonne, les produits des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ont chuté de 20 % en moyenne sur l'année. Et les recettes perçues au titre de la fraction de TVA seront inférieures de près de 4 millions d'euros par rapport à la prévision budgétaire 2023.

- **Une structure budgétaire saine qui permet au Département de rester le premier investisseur public de Lot-et-Garonne**

Les Départements sont tous soumis aux mêmes contraintes, comme le décrit la Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques, à savoir une baisse de leur épargne. Si le Département de Lot-et-Garonne peut projeter de continuer à assurer ses missions de solidarité tout en restant le premier investisseur public de Lot-et-Garonne, c'est parce qu'il a su **anticiper ce retour de l'effet ciseaux et conserver de bons ratios**.

Le Département de Lot-et-Garonne projette cette année de maintenir **un niveau d'investissements élevé, de l'ordre de 70 millions d'euros (dépenses réelles d'équipement)**, soit l'équivalent du réalisé 2023, qui fut avec 2022 un exercice tout à fait exceptionnel. Il y parviendra en mobilisant son fonds de roulement et en recourant de nouveau à l'emprunt, après une longue période de désendettement.

III. La détermination de continuer à protéger les Lot-et-Garonnais et l'ambition de relever les grands défis territoriaux à l'horizon 2030 et au-delà (Détail en annexe)

LES LOT-ET-GARONNAIS AU CŒUR DU PROJET DEPARTEMENTAL

- Répondre présent à tous les âges de la vie
- Améliorer le quotidien des familles
- Construire une société plus juste et plus inclusive
- Rester le premier investisseur public de Lot-et-Garonne

LE PARI D'UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE AMBITIEUSE

- Faire battre plus fort le « Cœur du Sud-Ouest » : l'élaboration d'un schéma attractivité
- Adopter une nouvelle approche de la démographie médicale
- Tirer le meilleur de notre potentiel touristique
- Animer le territoire partout et pour tous : culture, sport et vie associative
- Bâtir les Archives de demain
- Conforter notre « Terre de cinéma »
- Développer une offre d'enseignement supérieur de proximité et de qualité
- Acheter le déploiement de la fibre optique et rester engagé pour la téléphonie mobile

2024, ANNEE D'ACCELERATION DES GRANDES TRANSITIONS

- Mettre l'Economie Sociale et Solidaire au service d'un nouveau modèle de développement
- Encourager une agriculture plus résiliente, performante et respectueuse de l'environnement
- Agir pour la biodiversité
- Poursuivre le déploiement des circuits courts dans le « Jardin de la France »
- Décarbonner les activités de production
- Explorer les solutions d'avenir : l'Atelier des transitions